

Certificat de vie

Si vous résidez à l'étranger, vos caisses de retraite (légale et complémentaire) doivent s'assurer que vous êtes toujours en vie avant de verser votre pension. Vous devez dès lors justifier de votre existence en effectuant certaines démarches.



LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- ▶ [Le site officiel de l'administration française](#)



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS